

La Résidence Accueil « Sanchette »

Un habitat pérenne pour des personnes en souffrance psychique

MISSION DU SERVICE

Le dispositif accueille des **personnes en situation de précarité et/ ou de handicap psychique, adhérant à une démarche de soins engagée**. Il met à leur disposition des logements de types studio, T2 ou T3. Ces logements sont situés sur la **commune d'Orthez**. Ses missions sont de :

Rendre l'utilisateur acteur de ses projets :

- via un contrat associant le résident, l'OGFA et le CHP ;
- par l'élaboration d'un projet de vie ;
- en lui proposant un espace d'expression à travers la consultation des usagers ;
- en lui donnant la parole concernant sa prise en charge sur le service, lors de réunions collectives, en présence des représentants de l'OGFA et du CHP.

Favoriser l'inclusion sociale de l'utilisateur :

- par l'accès à un logement dans la cité et le maintien et / ou le développement de leur autonomie à vivre dans un logement (seul ou en colocation) ;
- en limitant les risques d'isolement ;
- en permettant et favorisant la restauration des liens sociaux et familiaux ;

Permettre une prise en charge globale du résident :

- par le travail de coordination de l'équipe pluridisciplinaire, tant sur le champ social et médico-social, que sur le sanitaire ;
- par la mise en œuvre des aides et des compensations nécessaires au maintien dans le logement.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de personnes accompagnées : **10**

Sexe : **2** femmes et **8** hommes

Moyenne d'âge : **47 ans**

Durée moyenne de séjour : **1 020 jours soit environ 2 ans et 9 mois**

Taux d'occupation : **90 %**



Année d'ouverture : 2020

Nombre de salariés : 2 + 1 coordinatrice et 1 responsable de pôle

Nombre de places : 10

ÉLÉMENTS DE PROFIL

| Tranches d'âge :

RA SANCHETTE 2022

Age	Nombre	
16 – 24	1	10%
25- 49	4	40%
50 – 59	2	20%
60 – 69	3	30%
Total	10	100%

RA SANCHETTE 2023

Age	Nombre	
16 – 24	1	10%
25- 49	4	40%
50 – 59	2	20%
60 – 69	3	30%
Total	10	100%

| Une mixité générationnelle

La moyenne d'âge est de 47 ans.

L'âge médiant est de l'ordre des 50 ans, ce qui témoigne de la mixité générationnelle.

3 résidents ont plus de 60 ans et 3 demeurent dans la tranche des 18 – 39 ans.

| Situation professionnelle

3 résidents ont atteint l'âge de la retraite.

Parmi le public en âge de travailler, un résident occupe un emploi dans le milieu ordinaire, un autre a réussi une formation en alternance et un dernier fait du bénévolat de manière active à la Croix-Rouge.

| La mobilité, une exception

4 usagers disposent du permis de conduire, mais une seule personne bénéficie d'une voiture.

| Des mesures de protection pour 2/3 des résidents

6 personnes sont sous curatelle renforcée, 1 personne bénéficie d'une mesure de tutelle. 3 personnes ne bénéficient pas de mesure.

| Des personnes bénéficiant toutes de ressources stables

Les 10 résidents perçoivent l'AAH, 1 personne touche aussi un revenu d'activité et 1 personne perçoit, en plus, une pension d'invalidité.

| Un important suivi psychique

Tous ont un suivi au CMP et 4 d'entre eux bénéficient, en supplément, d'une prise en charge en hôpital de jour, dans le cadre d'activités thérapeutiques.

| L'absence d'UDVS, compensée par la RA dans les actes de la vie quotidienne

La quasi-totalité des résidents doit gérer seule les tâches du quotidien (entretien du logement, hygiène et confection de repas). Les professionnelles de la RA interviennent en soutien auprès des usagers et s'assurent que leurs conditions de vie ne se dégradent pas. Elles réalisent un travail de stimulation au ménage, si nécessaire. Enfin, un accompagnement véhiculé aux courses a lieu 2 fois par semaine. La moitié des résidents a besoin d'être guidée dans ses achats, dans un objectif d'équilibre alimentaire.

| Des hospitalisations en psychiatrie peu fréquentes en 2023

Les hospitalisations ont eu lieu en psychiatrie au cours de l'année, à hauteur de 111 jours.

| Des mouvements, avec l'accueil de nouveaux résidents et un retour dans le monobloc

2 nouvelles personnes sont arrivées sur la RA, la première sur le monobloc et la seconde en appartement en diffus. Une résidente a souhaité réintégrer le monobloc en cours d'année souhaitant goûter à la vie collective.

ÉVÈNEMENTS MAJEURS

Une forte programmation d'activités, de sorties et de temps forts

Nous constatons chaque année une augmentation de la fréquentation quotidienne des espaces collectifs par les résidents. Cela traduit une meilleure appropriation des lieux et un fort investissement, aussi bien des personnes qui y vivent, que de celles vivant en diffus qui ont plaisir à venir sur Sanchette.

Les activités et sorties ont été nombreuses cette année, au vu du financement obtenu par l'appel à projets de la Conférence des financeurs « Prévenir le risque de perte d'autonomie ».

- Le projet jardin a évolué de façon positive grâce à la participation d'un intervenant spécialisé en permaculture. Toujours aussi fédérateur, cet atelier a connu un franc succès ;
- Un atelier sport adapté, à raison d'une séance/mois, dispensé par une intervenante extérieure (découverte du tir à l'arc, tournoi de basket, pétanque, gym douce) a été au programme ;
- Des séances de médiation animale, avec l'association les « 4'astrophes » ont été proposées aux résidents.

D'autres projets de sorties ont eu lieu tout le long de l'année. Le groupe s'est rendu notamment aux thermes de Salies, à la Pêcherie d'Aurrit, au lac de Biron, etc.

Depuis le mois d'octobre, un atelier cuisine a lieu sur la RA ; il est coanimé par un binôme constitué de l'infirmière de réhabilitation du CMP et d'un professionnel de la RA. Un groupe de 4 résidents y participe. L'objectif est de réaliser les courses et de confectionner un repas équilibré, de l'entrée au dessert. Les résidents apprécient particulièrement le temps de partage du repas. Ils se retrouvent alors le soir, en salle d'accueil, pour partager ce qu'ils ont confectionné.

Ce temps a lieu hors encadrement.

Nous avons procédé en fin d'année aux **élections des membres du Conseil de la Vie Sociale**. 2 titulaires et 2 suppléants ont été élus démocratiquement par l'ensemble des résidents. Le CVS délibérera en 2024 sur des sujets relatifs au fonctionnement et à l'organisation du service, et pourra émettre des propositions en vue de l'amélioration de la qualité des prestations.

Les réunions des résidents ont eu lieu à trois reprises dans l'année dans une ambiance détendue et studieuse.

PERSPECTIVES

Nous mènerons en 2024 :

- La mise en œuvre du CVS ;
- Le déploiement des actions « Prévenir le risque de perte d'autonomie » ;
- L'intensification de la démarche qualité : actualisation des docs 2002-2 et réalisation de l'autoévaluation.